

Engagements individuels du Groupe Rémy Cointreau dans act4nature international

Présentation de l'entreprise

Le [Groupe Rémy Cointreau](#) est l'un des grands opérateurs du marché mondial des Vins & Spiritueux avec un portefeuille de 14 marques d'exception, dont les cognacs Rémy Martin et LOUIS XIII et la liqueur Cointreau.

Le secret de l'excellence de Rémy Cointreau repose sur la qualité de ses produits, bien sûr, mais aussi sur des valeurs ancrées dans l'ADN du groupe. La politique RSE est ainsi au cœur de son ambition stratégique. Elle se doit de participer pleinement à la création de valeur du groupe, tout en s'appuyant sur son engagement structurel auprès du Pacte Mondial, dont le groupe est membre depuis sa création en 2003. La feuille de route de la transformation durable du groupe s'intitule « L'Exception Durable » et s'articule autour de ses 3 grandes valeurs – Préserver nos **Terroirs**, Agir pour nos **Hommes** et nos communautés et S'engager dans le **Temps** – et vise une série d'objectifs à horizon 2025, 2030 et 2050.

Lien vers la DPEF :

<https://www.remy-cointreau.com/app/uploads/2023/12/Document-dEnregistrement-Universel-2022-23.pdf>

Analyse de matérialité

Pour sa DPEF 2022/23 et en vue de la CSRD, Rémy Cointreau a réalisé une 1^{ère} analyse de double matérialité.

- Le groupe a d'abord réalisé une analyse des parties prenantes concernées. Cela comprend, au sens de la CSRD, les publics affectés par les activités du groupe mais également les publics intéressés par les informations de durabilité du groupe (investisseurs, régulateurs, etc.).
- L'analyse de double matérialité a ensuite mis en exergue une quinzaine de priorités matérielles pour le groupe, dont 7 priorités absolues en matière de pérennité de ses activités, mais aussi d'impact (positif ou négatif) sur la planète et la société. La **préservation de la Biodiversité, qui fait partie de ces 7 priorités, fait donc l'objet d'actions et d'engagements spécifiques**. Voir Annexe 1.
- On peut néanmoins noter que la matérialité financière d'un scénario de dégradation significative de la biodiversité ne semble pas encore pleinement appréciée par les parties prenantes du groupe. Il est probable que cette matérialité augmente dans les années qui viennent.

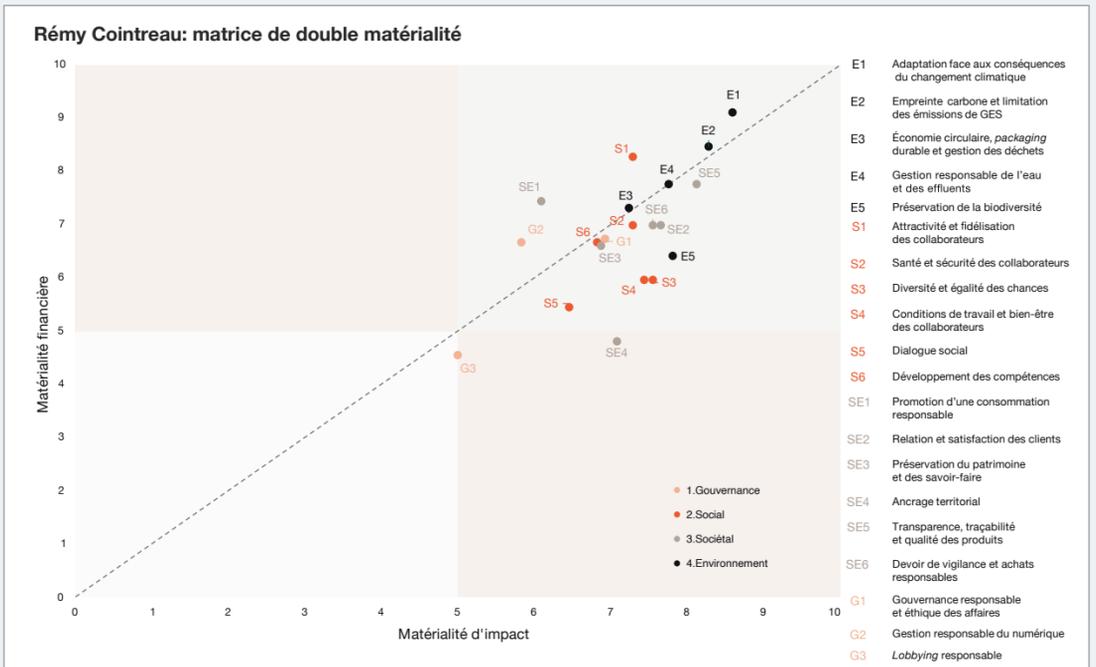
Articulation avec ses engagements act4nature précédents

Rémy Cointreau renouvelle cette année son engagement auprès de act4nature international, en cohérence avec ses actions de longue date en faveur de la préservation de ses terroirs et de la biodiversité. Ses nouveaux engagements individuels reflètent néanmoins l'accélération de sa transition agroécologique et son ambition de mesurer le progrès afin de viser une obligation de résultat, au-delà d'une obligation de moyens.

Engagements individuels

Engagements communs	Engagement SMART	Périmètre d'activité	Indicateur(s)	Objectif mesurable	Échéance
Préserver nos terroirs et promouvoir nos sols comme une solution au réchauffement climatique					
1 2 3 6 8	1. Engager l'approvisionnement agricole dans des certifications environnementales ^[1]	Empreinte environnementale du groupe : 21,000 hectares (dont 57 % de raisins, 34 % de canne à sucre, 6 % de céréales et 2 % d'écorces d'orange)	% de surfaces agricoles engagées dans une démarche de certification	100 %	2025
	2. Former nos partenaires agricoles à l'agroécologie	Partenaires agricoles « directs » ^[2] (environ 850 personnes)	% de partenaires agricoles directs formés à l'agroécologie	100 %	2030
1 2 3 6 8	3. Adapter nos cultures au réchauffement climatique	Matières 1 ^{ères} essentielles : raisin, oranges, canne à sucre et orge	% de matières premières pour lesquelles au moins 1 variété climato-résistante a été identifiée ^[3]	100 %	2030
	4. Convertir les domaines du groupe à l'agroécologie ^[4]	Les 7 domaines propriétaires du groupe	% des surfaces des domaines convertis à l'agroécologie	100 %	2030
	5. Déployer des « projets Biodiversité » au sein des sites et/ou Maisons	Groupe	% de Maisons/Sites mettant en œuvre au moins un « projet biodiversité » ^[5]	100 %	2025
	6. S'engager contre la déforestation	Groupe	% de fûts achetés certifiés FSC ou PEFC ^[6]	100 %	2025
S'engager dans le temps pour contribuer à la neutralité carbone					
1 - 2 3 - 4 5 - 6 10	7. Réduire nos émissions de GES de 50 % par bouteille d'ici 2030 ^[7]	Empreinte carbone du groupe (scopes 1, 2 et 3)	Emissions de GES par bouteille standard produite	- 50 %	2030
	8. Atteindre le « Net Zéro » sur l'ensemble de notre chaîne de valeur ^[8]	Empreinte carbone du groupe (scopes 1, 2 et 3)	Réduction des émissions de GES (en absolu)	- 90 %	2050
Collaborer au service de l'agriculture et de l'environnement					
1 2 7 9	9. Création d'un crédit environnemental ^[9] avec le WWF, Moët Hennessy et Genesis	1 ^{ère} étape : AOC Cognac (50 % de l'empreinte environnementale du Groupe)	Lancement d'un projet pilote auprès d'un groupe de viticulteurs	10 ^[10]	2025
	10. Mesurer la santé des sols et suivre la dynamique d'amélioration	Empreinte environnementale directe du groupe ^[11]	% empreinte environnementale directe notée sur la santé des sols	80 %	2030

Annexe 1 : Analyse de double matérialité



- Certifications telles que : AB (Agriculture Biologique), HVE (Haute Valeur Environnementale), CEC (certification environnementale cognac), GLOBAL G.A.P., Scottish Quality Crop, Red Tractor, Bonsucro, Salmon Safe ou Vergers écoresponsables.
- Partenaires agriculteurs et viticulteurs fournissant leurs matières premières agricoles en direct (collaboration nominative) au groupe Rémy Cointreau. Ils représentent 98 % des partenaires en nombre, mais 47 % en surface. En 2022/23, 2 % des partenaires directs avaient été déjà formés à l'agroécologie.
- À ce jour, des programmes de R&D sont en cours pour tester certaines variétés résistantes sur les 4 matières premières, mais aucune n'a encore été validée formellement.
- À ce jour, il n'existe pas de « certification agroécologique » ; le groupe a donc établi sa charte des pratiques agroécologiques (qui est ensuite adaptée aux réalités culturelles et locales). Cette charte est complétée par des analyses de santé des sols (afin de mesurer la dynamique et l'effectivité des pratiques), notamment avec Genesis (score global qui s'appuie sur 4 indices : biodiversité, climat, eau et fertilité). A fin mars 2023, 40 % de la surface des domaines propriétaires étaient convertis à l'agroécologie.
- Le groupe a défini qu'un « projet Biodiversité » peut inclure les actions suivantes : programme d'agroforesterie, plantation de haies, travaux d'observation de la biodiversité selon un protocole fixé par un organisme scientifique, partenariats avec des associations agissantes en faveur de la biodiversité (LPO, OAB, ONF, etc.). À fin mars 2023, 70 % des Maisons/Sites du groupe mettaient en œuvre un programme de biodiversité.
- À fin mars 2023, 94 % de fûts neufs achetés par le groupe sont certifiés FSC ou PEFC.
- À fin mars 2023, les émissions de GES par bouteille étaient en baisse de 5 % par rapport à la base de référence (2020) ; À cet objectif en intensité, sont associés des objectifs de réduction en absolu validés par le SBTi en décembre 2022.
- Objectif approuvé par le SBTi en décembre 2022 et compatible avec une trajectoire +1,5°C ; Cet objectif intègre des objectifs de réduction « FLAG » (Forestry, Land & Agriculture) sur l'activité du groupe liée au travail du sol (réduction et séquestration), en complément d'objectifs sur ses activités industrielles.
- Système de rémunération (crédits) en contrepartie de services écosystémiques rendus. Méthodologie s'appuyant sur une mesure de la séquestration du carbone et de co-bénéfices environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau et de l'air).
- Groupe pilote d'environ 10 viticulteurs.
- Domaines propriétaires et partenaires directs couvrant 49 % de l'empreinte environnementale du groupe. À fin mars 2023, 20 000 hectares (20 % de la surface agricole directe) étaient notée (par la société Genesis) sur la base de 4 indices : climat, biodiversité, eau et fertilité.